

**Assemblée générale**

Distr. générale  
18 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Dixième session extraordinaire d'urgence**

Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire  
palestinien occupé****Lettre datée du 18 décembre 2017, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par les Représentants permanents  
de la Turquie et du Yémen auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

En nos qualités respectives de Président du Sommet de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de Président du Groupe arabe, dans le cadre de la suite donnée à la décision ministérielle arabe du 9 décembre 2017 et à la décision du Sommet de l'OCI du 13 décembre 2017, et au vu du veto que les États-Unis d'Amérique ont exprimé en ce jour, 18 décembre 2017, pendant les travaux du Conseil de sécurité sur un projet de résolution concernant le statut de Jérusalem, nous avons l'honneur de demander la reprise immédiate de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 377 (V) de 1950, intitulée « L'union pour le maintien de la paix ».

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner cette demande et de faciliter la convocation de l'Assemblée générale afin qu'elle puisse se pencher sur cette grave question dès que possible.

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Sommet de l'OCI  
(*Signé*) Freidun Hadi **Sinirlioğlu**

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République du Yémen  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe arabe  
(*Signé*) Khaled Hussein Mohamed **Alyemany**

